



Projet éolien de **La Chapelle**

LETTRÉ D'INFO N°1 · *Avril 2024*

Photo d'illustration

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'un **solide savoir-faire dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Suite à une étude approfondie d'une cinquantaine de paramètres sur le territoire départemental, Eolise a **identifié une zone potentielle sur la commune de Boivre-la-Vallée**. La zone se situe le long de l'autoroute A10 dans la continuité des 3 éoliennes du Parc des Champs Chagnot, déjà en service.

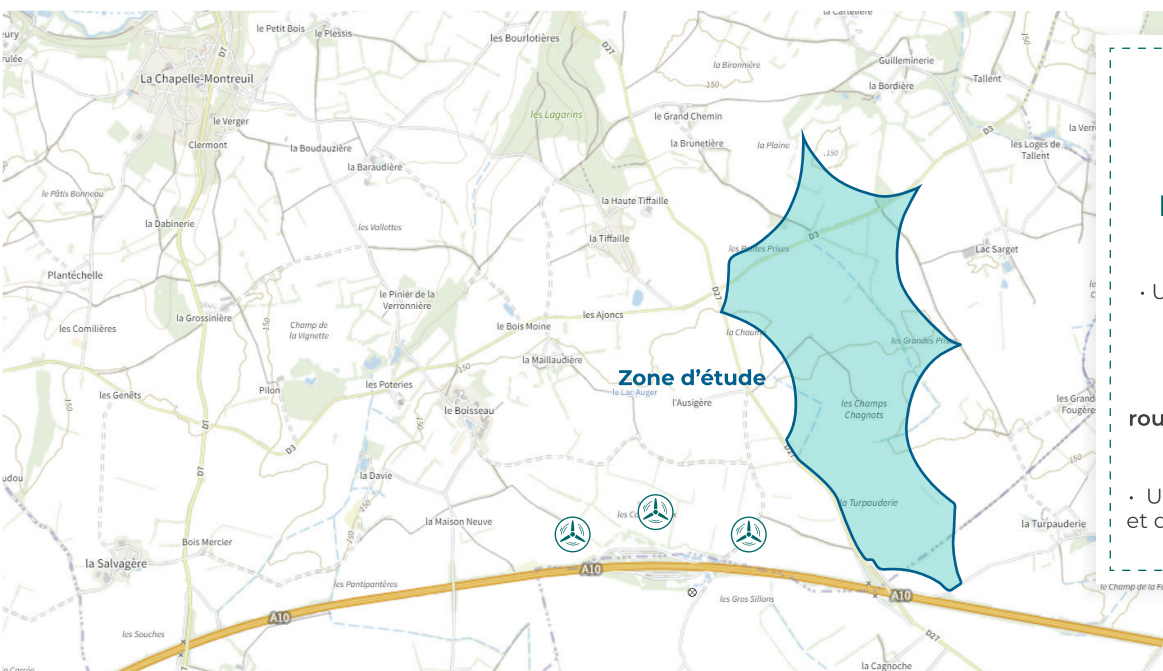
Ce projet est actuellement **au stade d'étude**. S'il se concrétise, il contribuerait à **renforcer le rôle du territoire dans la transition énergétique**, conformément à la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, **une éolienne produit en moyenne l'électricité pour 2 500 foyers**. A ce stade, le gabarit des éoliennes et leurs emplacements sont inconnus.



POURQUOI CETTE ZONE D'ÉTUDE ?

- Un projet en extension dans la **continuité des éoliennes existantes**
- Un projet **le long d'un axe routier** permettant une meilleure insertion paysagère
- Une zone **bien exposée au vent** et qui **respecte les grands enjeux et la réglementation**



Les détails du projet sont disponibles sur www.eolise.fr/projet/la-chapelle/

Éoliennes existantes

LE SAVIEZ-VOUS ?



Y-A-T-IL UN IMPACT SUR L'IMMOBILIER ?

La valeur d'un bien immobilier dépend de multiples facteurs (localisation, proximité de services, surface habitable, etc.). Ces critères objectifs déterminent la valeur immobilière, de même que certains critères subjectifs, les fameux "coups de cœur". L'implantation d'un aménagement en général ou d'un parc éolien en particulier n'a que peu d'impact sur ces critères objectifs.

L'Ademe a montré, dans un rapport de 2022, que l'impact de l'éolien sur le marché immobilier est nul pour 90 % des maisons vendues. Il est très faible (de l'ordre de -1,5 %) pour les 10 % restants.



COMMENT SE PASSE LE DÉMANTÈLEMENT ?

A la fin de vie du parc éolien, les éoliennes et leurs fondations sont totalement évacuées.

L'entreprise qui exploite le parc prend en charge l'ensemble des coûts de démantèlement (fondations incluses) et du recyclage. L'arrêté du 10 décembre 2021 prévoit également, dès la phase construction, une garantie financière supplémentaire, qui dépend de la puissance de l'éolienne.

En cas de faillite de l'exploitant (un cas jamais vu en France), c'est la responsabilité de l'actionnaire qui est engagée pour régler les frais de démantèlement.



QUELLE EST LA PLACE DE L'ÉOLIEN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

L'urgence climatique et la situation énergétique (crise de gaz, nucléaire en baisse) nous imposent de mener une transition énergétique rapide pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et pour renforcer notre indépendance énergétique.

Dans ce contexte, les énergies renouvelables et l'éolien en particulier sont les seules capables de produire une électricité décarbonée et mobilisables rapidement.

L'éolien a donc une place majeure pour répondre à cette double urgence climatique et énergétique. Grâce à sa compétitivité, l'éolien finance la majorité du bouclier tarifaire sur l'électricité : il rapportera à l'État 22 milliards d'euros en 2022 et 2023, selon le dernier rapport de la Commission de la régulation de l'énergie.



QUEL IMPACT SUR LE PAYSAGE ?

L'impact visuel créé par un parc éolien sur le paysage est, à juste titre, évoqué le plus souvent comme l'impact principal d'un projet éolien sur son environnement.

Pour cela, chaque projet éolien requiert une étude d'impact obligatoire permettant une analyse fine des caractéristiques et des sensibilités du territoire (monuments historiques, points de vue en hauteur, etc.).

L'objectif est de procéder à une insertion la plus harmonieuse possible dans le paysage. Pour ce projet, le choix a donc été de limiter le nombre d'éoliennes et de privilégier une implantation linéaire, le long d'une ligne électrique existante..



UN MÂT DE MESURE DE VENT, POUR QUOI FAIRE ?

Le mât de mesure de vent est une installation temporaire de 124 mètres de haut qui ne nécessite pas de fondation. Le mât est équipé de girouettes à plusieurs hauteurs, pour mesurer en continu la vitesse, la direction du vent et ses turbulences. Il sert également de support pour deux microphones qui enregistrent l'activité des chauves-souris.

Les données de vent collectées seront corrélées avec des mesures de long terme. Les résultats affineront la connaissance des caractéristiques du site. Un panneau pédagogique est également installé à proximité du mât.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laure BARRANGER · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : 05 49 38 88 25 · Courriel : l.barranger@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

